

# Commune de CUCURON



Bulletin municipal numéro 8

Septembre 2011

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Les comptes-rendus complets sont disponibles au secrétariat de la Mairie  
ou sur le site Internet [www.mairie-cucuron.fr](http://www.mairie-cucuron.fr)**

### **Composition du Conseil municipal :**

Roger DERANQUE, Maire.

Françoise ARAMAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Nicole BABAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Claudie BLANC, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claude CANONNE, Fat LAKEHAL, Etienne MOUSSIER, Florence PELLE, Laëtitia POIDRAS, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

### ***Extrait du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du Vendredi 29 avril 2011***

#### **Absents :**

Claudie BLANC  
Fat LAKEHAL  
Marius RISBOURG  
Claude REUSA  
Florence PELLE

#### **Pouvoirs :**

Florence PELLE à Thierry BENOIT  
Claudie BLANC à Françoise ARAMAND  
Fat LAKEHAL à Roger DERANQUE  
Marius RISBOURG à Etienne MOUSSIER

**Secrétaire de séance** : Colette BONO

A l'ouverture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 1er avril 2011.

Le Maire informe les membres que le dossier concernant l'approbation de la convention de mise à disposition de Monsieur DAVO Christopher à la commune de Vaugines est retiré de l'ordre du jour et qu'un nouveau dossier est rajouté concernant la convention de mise à disposition d'un véhicule à la commune de Vaugines.

Le Maire demande à Jean-Yves RIOU, Adjoint, de présenter les questions inscrites à l'ordre du jour relatives aux finances.

### **Octroi des subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivant votes ci-dessous :

- Office de Tourisme, Vélo-Club du Mourre Nègre

ABSTENTION : 1 = Jean-Yves RIOU

POUR : 13 + 4 procurations = **17**

- La Navette

ABSTENTION : 1 = Anne-Cécile REUS

POUR : 13 + 4 procurations = **17**

- Banzaï Moto Club

ABSTENTIONS : 2 = Etienne MOUSSIER, Régis VALENTIN

POUR : 12 + 4 procurations = **16**

- Autres Associations

POUR : 14 + 4 procurations = **18**

### **Approbation du Compte de Gestion 2010**

Le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le Compte de Gestion dressé par le Percepteur pour l'année 2010 et dont les résultats sont conformes au Compte Administratif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion 2010.

### **Vote du Compte Administratif 2010**

Le Maire propose aux membres du Conseil de désigner comme Président Jean-Yves RIOU, Adjoint chargé des Finances.

Accord unanime.

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver le Compte Administratif 2010.

### **Fixation des taux d'imposition locale**

Les taux d'imposition 2011, excepté celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, vont varier **dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, sans que la commune ne procède à aucune augmentation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour l'année 2011 les taux proposés.

### **Vote du Budget Primitif 2011**

Le montant des deux sections s'élève à :

➤ Section de fonctionnement : **1 723 814,29 €**

➤ Section d'investissement : **2 319 272,18 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**VOTE** le Budget Primitif tel qu'exposé aux élus.

### **Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'affecter les résultats de clôture 2010 tel qu'exposé.

### **Approbation convention de servitude : Commune/ERDF pour l'alimentation électrique du poste de la cave coopérative vinicole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet de convention à passer avec ERDF, suivant propositions.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer le document correspondant.

### **Création d'un poste d'adjoint technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps partiel (26 heures par semaine). L'agent sera également employé par la commune de Vaugines sur la base de 9 heures par semaine. Monsieur Christopher DAVO exercera donc les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

**ADOPTÉ** la modification du tableau des effectifs de la Commune.

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Approbation de la convention de mise à disposition d'un véhicule à la Commune de Vaugines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un véhicule à la commune de Vaugines, suivant les conditions proposées.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de signer tout document relatif à cette affaire.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves du canton de Pertuis : abandon de l'actif et du passif du Syndicat à la Commune de la Motte d'Aigues**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ABANDONNE** l'actif et le passif du syndicat au profit de la Commune de la Motte d'Aigues.

**APPROUVE** l'attribution des restes à recouvrer à la Commune de la Motte d'Aigues soit 1 175,77 € sachant que le solde final de trésorerie s'élève à 517,54 €.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de signer tout document relatif à cette affaire.

### **Proposition d'avenant n°2 / Mise en valeur du Portail de l'Etang**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de mise en valeur du Portail de l'Etang à hauteur de 12 693,63 € TTC portant le marché global à 207 847,16 € TTC sous réserve d'une négociation financière avec les riverains concernés.

**DECIDE** de supprimer les travaux de mise en œuvre de la calade et de ne pas donner suite aux travaux de reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

## **Déclarations d'intention d'aliéner**

Les parcelles présentées ne sont pas préemptées.

## **Questions diverses**

- Moratoire déposé par l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse (UCAV) .
- Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.
- Enquête menée par la Communauté de Communes concernant le portage des repas.
- Position du conseil communautaire sur la motion contre l'exploitation du gaz de schiste.
- Remerciements de la famille de Monsieur Smaïn LAKEHAL BOUEZZA.
- Intervention de Régis VALENTIN au sujet de la fuite d'eau, rue de l'Eglise.
- Intervention de Laëtitia POIDRAS sur le positionnement du Conseil Communautaire au sujet de la réforme de l'intercommunalité.

La séance est levée à 00h15.

*Compte-rendu de la séance du Conseil municipal*  
*du Vendredi 08 juillet 2011*

La séance est ouverte à 21h00.

### **Absents :**

Arielle BARBE  
Claudie BLANC  
Fat LAKEHAL  
Etienne MOUSSIER  
Laëtitia POIDRAS  
Marius RISBOURG  
Stéphane ROURE  
Régis VALENTIN

### **Pouvoirs :**

Arielle BARBE à Colette BONO  
Claudie BLANC à Françoise ARAMAND  
Fat LAKEHAL à Nicole BABAU  
Etienne MOUSSIER à Roger DERANQUE  
Laëtitia POIDRAS à Anne-Cécile REUS  
Marius RISBOURG à Thierry BENOIT  
Régis VALENTIN à Gérard BLANQUER

**Secrétaire de séance** : Colette BONO

A l'ouverture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 avril 2011.

### **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

A la demande du Maire, monsieur Blaise DIAGNE, Président de la Communauté de Communes "Les Portes du Luberon", est venu présenter le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Vaucluse lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et ses impacts sur notre Communauté de Communes, puisqu'il prévoit la création d'une communauté d'agglomération qui regrouperait les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 48 Communes pour une population totale de 122 227 habitants.

Après avoir délibéré, et enregistré les votes :

**FAVORABLE : 0**

**ABSTENTION : 1** = Laëtitia POIDRAS (par pouvoir)

**DEFAVORABLE : 11 + 6 pouvoirs = 17**

le Conseil Municipal,

**DECIDE**, afin de maintenir la cohérence spatiale de notre territoire, de donner un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Vaucluse, notamment par rapport aux conséquences négatives que pourrait avoir un tel regroupement tant en matière de fiscalité pour la population communautaire qu'en ce qui concerne la rupture de l'équilibre et de l'harmonie du territoire communautaire.

**DEMANDE** à messieurs Blaise DIAGNE et Fernand PEREZ, membres de la CDCI de Vaucluse, de défendre clairement et fermement cette position à la CDCI et auprès du Préfet de Vaucluse.

### **Demande de dérogation au repos dominical de la SA DELEPLANQUE et Cie**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** la société DELEPLANQUE et Cie à employer du personnel pour la période du 14/07/10 au 31/08/10 sur le fondement de l'article L221-6 du code du travail.

### **Instauration d'un périmètre d'exclusion des dispositifs de production d'énergie en toiture de type panneaux photovoltaïques**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**SE PRONONCE**, en application de l'article 12 de la Loi du 12 Juillet 2010 modifiant l'article L111-6-2 du Code de l'Urbanisme, pour la mise en œuvre d'un périmètre de zones d'exclusion

permettant de s'opposer à l'installation de dispositifs de production d'énergie en toiture de type panneaux photovoltaïques.

**AUTORISE** le Maire à signer et engager les démarches afférentes à ce dossier et à faire appliquer ces nouvelles mesures.

### **Mise en valeur du Portail de l'Etang : proposition d'avenant n° 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de mise en valeur du Portail de l'Etang pour une moins-value de 66 686,28 € TTC ramenant ainsi le marché global à 128 467,25 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Règlement financier d'un sinistre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** de régler à Mlle SUBLIME la somme de 424,84 € pour les dégâts occasionnés par la chute d'une branche sur son véhicule.

### **Programme de voirie 2011 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**RETIENT** le bureau d'études TGE pour un forfait de 5% sur un montant estimatif de travaux de 175 000 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

### **Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales chemin du Tennis : choix de l'entreprise titulaire du marché**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**RETIENT** l'entreprise AMOURDEDIEU pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales chemin du Tennis pour un montant de 80 868,30 € H.T, soit 96 718,49 € T.T.C.

### **Désignation des représentants de la commune auprès du PNRL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**NOMME** Nicole BABAU déléguée titulaire et Laëtitia POIDRAS déléguée suppléante auprès du PNRL.

### **Moratoire sur les créations et extensions des grandes surfaces commerciales**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, est favorable à un moratoire de quatre ans sur les créations et extensions de grandes et moyennes surfaces dans le département et charge le Maire de transmettre cette prise de position à l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse.

### **COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS**

#### **Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain**

Après avoir rappelé les dispositions légales en vigueur, le Maire fait part des arrêtés qu'il a pris portant renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Nom de domaine - cucuron.fr - réservé par la commune.
- Annulation par le Tribunal Administratif de Nimes de la décision du Maire opposant un refus de pose de canalisation souterraine à monsieur Jean-Claude MARTINEZ .
- Courriers de remerciements reçus des associations "Les Amis de l'Orgue de Cucuron", "Anciens Combattants A.F.N.", "Oasis en Luberon" pour l'attribution de leur subvention.
- Abattage d'un platane atteint par l'amadouvier, sur la Place de l'Etang pour des raisons de sécurité et suite aux expertises de messieurs GAYRAUD et MAIRE, sous contrôle réglementaire de M. le Sous-préfet.
- Anne-Cécile REUS informe de la suppression des containers à ordures ménagères entreposés au Portail de Pertuis et l'extension du ramassage au porte à porte Rue du Marché et haut de la Rue du Portail de Pertuis.
- Claude REUSA souhaite que soit remise en place l'affichette au départ du Chemin du Luberon informant les promeneurs des conditions de circulation dans le Luberon.

La séance est levée à 23h20.

# INFORMATIONS



## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entrée dans sa phase stratégique.

Après le diagnostic, la Commission et le Bureau d'études ayant en charge le projet ont défini les grands axes du développement de la commune à l'horizon 2025.

Cette réflexion transversale prenant en compte l'environnement, l'habitat, les déplacements, le stationnement a permis la formulation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il exprime le projet communal dans toutes ses composantes afin de répondre aux besoins de la population en matière de services, de cadre de vie, de développement économique et d'offre diversifiée en logements.

Le projet s'articule autour de quatre grandes parties :

- préserver l'environnement naturel et le patrimoine
- maîtriser l'urbanisation et favoriser la mixité sociale
- accompagner l'activité économique
- se déplacer à Cucuron.

Les orientations et objectifs proposés dans le PADD trouveront leur traduction dans le zonage et le règlement du PLU qui devront être cohérents.

Comme nous nous y étions engagés, une réunion publique aura lieu au mois de septembre 2011 afin de présenter le projet. Le Bureau d'étude Urbanisme et Territoires animera le débat qui suivra la présentation.

Lors de cette réunion publique les élus feront part de leurs projets à court terme et notamment de la réflexion en cours sur le développement urbain du secteur situé le long du Cours Pourrières, en relation avec le cœur de ville.

Suite à cette réunion, le PADD sera débattu en Conseil Municipal : il sera alors consultable par le public en mairie aux heures d'ouverture.

---

**Urbanisme e t Territoires**

**42, Avenue Saint Lazare - Le Mail - Bât 1 - App 76 - 34000 Montpellier**

**Tel/Fax : 04 67 41 05 59 - Email : urbanisme\_territoires@yahoo.fr**

**N° SIREN : 383 087 988 - Code APE : 7112B**

## URBANISME

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

#### AU SECRETARIAT DE MAIRIE

A partir du lundi 03 octobre 2011, Madame Pascale BLANC, qui, entre autres fonctions, renseigne déjà les pétitionnaires sur leurs droits à construire compte tenu des prescriptions du Plan d'Occupation des Sols et effectue le suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme (de leur enregistrement à leur notification), assurera des **permanences spécifiques à l'urbanisme** le :

**Mardi après-midi de 13h30 à 17h30**

**Vendredi matin de 9h00 à 12h00**

Cette nouvelle organisation a été souhaitée par le Maire en vue d'améliorer la qualité de l'accueil et la confidentialité des renseignements délivrés. Elle permettra en outre l'instruction, par nos soins, **des Déclarations Préalables**, des **Certificats d'Urbanisme** et le **récolement des plans**, jusque-là pris en charge par la Direction Départementale des Territoires.

L'instruction des **Permis de Construire** continuera, pour sa part, à être assurée directement par l'Unité du droit des sols de la Direction Départementale des Territoires.

Bien entendu, l'ensemble de ces demandes d'autorisations restera soumis au contrôle de légalité de la Préfecture de Vaucluse.

En conséquence, pour toute demande relevant de l'urbanisme, il est recommandé, à partir du 03 octobre 2011, de se présenter en Mairie aux jours et horaires indiqués ci-dessus.

### OBLIGATION DE DECLARATION DES LOCATIONS TOURISTIQUES

Toutes les personnes ayant l'intention de louer ou sous-louer tout ou partie de leur résidence principale ou secondaire, **à des fins touristiques**, doivent le déclarer auprès du secrétariat de mairie. Un récépissé de déclaration leur sera alors remis.

La déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du bien loué, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location.

Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration doit être signalé en mairie.

Un décret fixe les modalités d'application de cette disposition.

L'absence de déclaration, dans les délais prévus par la loi, ou une déclaration inexacte ou incomplète sont passibles d'une contravention.

Par ailleurs, le Conseil municipal, par délibération en date du 21 février 2002, a décidé d'instaurer une taxe de séjour et à défini les modalités d'application conformément à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le tarif est fixé pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Cette taxe est acquittée par le locataire au propriétaire qui la reverse à la mairie.

Les montants collectés sont affectés aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de notre commune.

Pour plus de renseignements et afin d'être en conformité avec les dispositions légales en vigueur, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

### **CONCILIATEUR**

Monsieur François FERRANÉ reçoit, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois en Mairie de Lauris de 9h30 à 12h00.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat Tel : 04 90 08 20 01.

### ***DERNIERE MINUTE.....***

Le nouveau site Internet de la Mairie est en ligne, vous pouvez le consulter au : [www. mairie-cucuron.fr](http://www.mairie-cucuron.fr)

\*\*\*\*\*

**Mairie de Cucuron** Rue Léonce Briegne - 84160 Cucuron

Téléphone: 04 90 77 22 01 - Télécopie: 04 90 77 12 58

Courriel de la Mairie: [mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.mairie-cucuron.fr](http://www.mairie-cucuron.fr)

**Directeur de la publication :**

Roger DERANQUE

**Responsable mise en page et rédaction :**

Nicole BABAU

**Photos :**

Régis VALENTIN

**Comité de rédaction :**

Claude CANONNE

Jean-Yves RIOU

Marius RISBOURG

Stéphane ROURE